

Discours d'ouverture du président du Conseil des employeurs des collèges sur les négociations académiques de 2024

Alors que nous nous préparons à amorcer le processus de négociations académiques de 2024, nous nous réjouissons une fois de plus de l'occasion d'aborder avec vous des questions pertinentes à la convention collective du personnel scolaire des CAAT. En définitive, notre objectif consiste à unir nos forces avec les vôtres afin de trouver des solutions qui répondent aux besoins du personnel des collèges et qui contribuent à la viabilité à long terme des collèges publics de l'Ontario.

Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un objectif ambitieux, qui nécessitera la prise en compte de divers points de vue à mesure que nous aborderons des questions délicates. Ensemble, les membres de notre équipe mettent à notre service un large éventail de connaissances et d'expériences, certaines acquises dans le cadre d'une éducation formelle, d'autres grâce à des années d'expérience au sein du secteur collégial et de milieux connexes. Cela inclut, entre autres, l'expérience de l'enseignement postsecondaire, du leadership pédagogique au sein du secteur collégial, du perfectionnement organisationnel et des relations de travail, ainsi que du leadership en matière de finances et d'administration au sein du secteur collégial. Nous croyons tous fermement au rôle que joue le réseau des collèges de l'Ontario dans l'enseignement supérieur et à l'importance de continuer à placer les personnes apprenantes et leurs besoins au centre de nos priorités.

En outre, nous avons consacré les derniers mois à consulter divers groupes dans les 24 collèges. Nous continuerons à nous efforcer de présenter des positions et des réponses bien éclairées et crédibles. Enfin, nos activités seront également orientées par d'autres sources d'information, notamment *l'Audit sur l'optimisation des ressources : Surveillance des collèges publics (2021)*¹, le *Rapport du Groupe d'experts visant à assurer la viabilité financière à long terme du secteur de l'éducation postsecondaire (2023)*², et le *Rapport du groupe de travail sur la charge de travail et les ensembles de données connexes (2024)* requis par l'arbitre Kaplan dès qu'il sera disponible.

Tout au long du processus de négociations, nos efforts s'appuieront sur une série de valeurs et d'objectifs.

¹ Bureau du vérificateur général de l'Ontario (2021). *Audit de l'optimisation des ressources : Surveillance des collèges publics*. https://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr21/AR_PublicColleges_fr2.pdf

² Groupe d'experts (2023). *Assurer la viabilité financière du secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario*. <https://www.ontario.ca/fr/page/assurer-la-viabilite-financiere-du-secteur-de-leducation-postsecondaire-de-lontario>

En premier lieu, nous tenons à respecter le processus de négociations en conservant le plus haut degré d'intégrité et en nous engageant dans une discussion rationnelle et éclairée.

Notre équipe est prête à écouter et à prendre en considération vos points de vue, tout comme nous nous attendons à ce que vous écoutiez les nôtres. Nous considérons le processus de négociations comme l'occasion d'un dialogue franc et approfondi visant à définir les questions et les conditions sur lesquelles nous pouvons parvenir à un accord mutuel. Comme dans toute négociation, ce qui nous permet de créer un langage contractuel, qui exprime nos intentions mutuelles et qui devient le résultat durable de nos négociations, est la recherche d'un terrain d'entente par un dialogue sans entrave. Nous prendrons le temps de comprendre vos points de vue et vos propositions afin de pouvoir collaborer dans un esprit de solidarité sur les questions qui peuvent être abordées de manière efficace au cours du présent cycle de négociations. Nous croyons que cet objectif peut être atteint grâce à des discussions et à un dialogue respectueux et continu, et nous devrions nous efforcer de discuter des points importants.

En deuxième lieu, nous souhaitons négocier un accord juste et raisonnable pour le personnel scolaire, qui soit à la mesure de nos moyens et conforme à nos objectifs et à nos valeurs.

Nous savons que le succès des collèges de l'Ontario dépend de l'investissement dans l'enseignement et l'apprentissage. Cela comprend des investissements relativement à des salaires équitables, à la technologie, aux services de soutien, au perfectionnement professionnel, à la formation continue et aux infrastructures. Ces éléments se conjuguent pour créer le contexte d'apprentissage que les personnes apprenantes et les collectivités de l'Ontario exigent, et dans lequel le personnel scolaire des collèges de l'Ontario offre les programmes de qualité dont dépendent nos personnes apprenantes pour enrichir leur éducation et leurs compétences.

En troisième lieu, nous avons l'intention d'examiner toutes les questions d'un point de vue qui tient compte du fait que les collèges sont des établissements publics dont l'objectif est de répondre aux besoins des différents groupes d'intérêt.

Cela signifie qu'en examinant les questions qui nous sont soumises, nous devons garder à l'esprit notre contexte législatif et les besoins divers et évolutifs des communautés que nous desservons. Comme le souligne la loi qui régit nos activités, l'objectif de tous les collèges est « d'offrir un programme complet d'enseignement et de formation postsecondaires axé sur la carrière afin d'aider les particuliers à trouver et à conserver un emploi, de répondre aux besoins des

employeurs et d'un milieu de travail en évolution et de soutenir le développement économique et social de leurs collectivités locales variées »³.

En vertu de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*⁴, les collèges sont considérés comme des agents de la Couronne agissant au nom du gouvernement provincial et responsables devant la population de l'Ontario. Autrement dit, les collèges ne sont pas des entités totalement indépendantes qui n'ont à répondre que d'elles-mêmes. Ils doivent également rendre compte au grand public et au gouvernement de leurs actions, de la réalisation d'objectifs conformes aux priorités du gouvernement et d'une saine gestion financière. À cet égard, ils doivent agir dans l'optique d'une viabilité à long terme.

Alors que nous entamons les négociations avec l'intention de parvenir à un accord raisonnable et équitable, nous devons procéder d'une manière qui soit conforme à notre cadre législatif et qui maintienne la responsabilité de tous les groupes du personnel.

Certains des défis qui ont une incidence sur la capacité des collèges à remplir leur mandat sont décrits dans le *Rapport du Groupe d'experts visant à assurer la viabilité financière à long terme du secteur de l'éducation postsecondaire*⁵. D'autres nouveaux défis ne sont apparus qu'au cours des derniers mois. Par exemple, le récent plafonnement du nombre de permis d'études délivrés aux personnes apprenantes étrangères (imposé par le gouvernement fédéral), la baisse du nombre de personnes apprenantes étrangères en Ontario qui en résulte et les répercussions prévues sur les collèges⁶.

Nous examinerons les questions abordées dans le cadre des négociations en tenant compte de notre engagement à :

- agir de manière responsable sur le plan financier et assurer l'optimisation des investissements du public et des personnes apprenantes qui servent à financer nos activités;
- accroître la productivité tout en favorisant l'innovation et la créativité;
- veiller à ce que les collèges continuent de répondre efficacement aux besoins changeants de l'économie de l'Ontario.

³ *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*, L.O. 2002, chap. 8, annexe F. <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/02o08f>

⁴ *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*, L.O. 2002, chap. 8, annexe F. <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/02o08f>

⁵ Groupe d'experts (2023). Assurer la viabilité financière du secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario. <https://www.ontario.ca/fr/page/assurer-la-viabilite-financiere-du-secteur-de-leducation-postsecondaire-de-lontario>

⁶ Document d'information : Aperçu économique et financier. <https://budget.ontario.ca/fr/2024/eco-fiscal.html>

En quatrième lieu, nous avons l'intention d'aborder les négociations et d'examiner les questions dans une optique globale.

Comme nous l'avons vu lors des précédents cycles de négociations, nous constatons que les effets des défis actuels et émergents en matière de financement ont tendance à se répercuter sur les différents établissements à des degrés divers et de différentes manières. Bien que de nombreux collèges aient mené leurs activités sur des bases financières saines, cette réussite est inégalement répartie entre les établissements. Les changements les plus récents concernant les inscriptions de personnes apprenantes étrangères auront probablement une incidence différente sur chaque établissement.

Ces répercussions inégales posent un défi particulier pour les négociations à l'échelle de la province, qui sont axées sur une convention collective visant généralement à établir des dispositions de fonctionnement communes pour tous les collèges. C'est dans le contexte d'un défi financier continu et des difficultés actuelles en matière d'inscriptions que nous entreprenons ensemble ce travail important. Dans ce contexte, nous devons garder à l'esprit le rôle unique que jouent les collèges de l'Ontario dans le paysage de l'enseignement supérieur.

Des chercheurs, comme Jones (1997)⁷, Skolnik (2010)⁸ et d'autres, ont publié des recherches sur la création et l'évolution des collèges en Ontario et la différence entre les collèges et les universités dans cette province. Il existe des preuves historiques que la province souhaitait que l'orientation et les objectifs des collèges soient différents de ceux de ses universités et, à ce titre, elle a entrepris de créer des collèges assortis de paramètres législatifs et de gouvernance différents de ceux des universités. Les collèges publics ont un objectif plus ciblé que celui des universités. Comme précisé dans la loi, ils doivent être « axés sur la carrière » et conçus pour aider les personnes à se trouver un emploi et répondre « aux besoins des employeurs et d'un milieu de travail en évolution. » Même si les collèges ont élargi l'étendue et la portée des diplômes qu'ils proposent au fil du temps, ils continuent d'être axés sur des programmes appliqués et orientés vers la carrière. Lorsque leurs programmes comportent des activités de recherche, il s'agit d'une recherche appliquée, en lien direct (et en partenariat) avec l'industrie et les organisations communautaires. En revanche, les universités ont des objectifs plus généraux, qui mettent l'accent sur la création et la diffusion de nouvelles connaissances⁹.

Alors que nous collaborons avec vous à la création de solutions axées sur l'avenir, il nous incombe de nous assurer que nous demeurons centrés sur nos personnes apprenantes sur le contexte collégial de l'Ontario, comme il est énoncé dans notre mandat législatif.

⁷ Jones, G.A. (1997). L'enseignement supérieur en Ontario. Jones, G.A. (Éd.), « Higher education in Canada: Different systems, different perspectives » (en anglais) (pp. 137-159). New York : Garland.

⁸ Skolnik, M.L. (2010). « A look back at the decision on the transfer function at the founding of Ontario's colleges of applied arts and technology » (en anglais), *Canadian Journal of Higher Education*, 40(2), 1-17.

⁹ Hogan, B.E., et Trotter, L.D. (2013). « Academic freedom in Canadian higher education: Universities, colleges, and institutes were not created equal » (en anglais), *Canadian Journal of Higher Education*, 43(2), 68-84.

Compte tenu de ce contexte et des besoins exprimés par nos divers groupes d'intérêt, notre cinquième objectif est de continuer à œuvrer à l'expansion de la capacité des collègues à offrir des programmes de qualité avec souplesse.

La nature et la complexité des besoins de nos personnes apprenantes ne cessant d'évoluer, nous devons continuer à nous adapter et à diversifier les modalités de mise en œuvre de nos programmes.

Il ne s'agit pas d'éliminer les méthodes qui se sont avérées efficaces dans le passé, mais plutôt d'ajouter de nouvelles options et possibilités afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins des personnes apprenantes — celles qui recherchent des options de programmes « traditionnels, » mais aussi celles qui ont besoin d'une plus grande souplesse afin de réduire les obstacles à l'accès et à la réussite.

Cela signifie qu'il faut accorder une certaine souplesse aux personnes apprenantes en ce qui concerne l'heure de la journée, les jours de la semaine, les mois de l'année et la méthode de selon lesquels les programmes et les services de soutien sont offerts.

En sixième lieu, comme nous l'avons fait lors du dernier cycle de négociations, nous avons l'intention d'entreprendre le présent cycle en nous concentrant sciemment sur les valeurs de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

Lors du dernier cycle de négociations, des efforts ont été déployés pour reconnaître et aborder les questions de langue et de processus qui peuvent contribuer à créer des obstacles à la création d'un lieu de travail équitable, diversifié et inclusif. Nous souhaitons poursuivre ce travail dans le cadre du cycle de négociations actuel.

Enfin, je conclurai mon discours en mettant l'accent sur notre 7^e objectif, l'un des plus importants à l'aube des négociations, à savoir la promotion d'une relation positive continue entre le syndicat et la direction.

Nous continuerons à nous efforcer d'atteindre cet objectif par la franchise et l'ouverture d'esprit en ce qui concerne la justification des ajouts, suppressions et modifications de la convention collective que nous proposerons au cours des négociations. Nous avons la conviction que le syndicat fera de même. Si nous voulons réussir ensemble, nous devons nous efforcer de collaborer, en menant des discussions approfondies et sans réserve afin de trouver un terrain d'entente.

Je prends le temps aujourd'hui de vous présenter nos valeurs et nos objectifs afin que vous puissiez comprendre notre approche et notre façon de penser. Nous nous appuierons sur ces objectifs pour orienter nos délibérations et notre évaluation des propositions qui seront présentées au fur et à mesure de l'avancement des négociations.

Nous restons fermement déterminés à trouver un terrain d'entente entre nous et à parvenir à un règlement négocié qui nous permettra de préserver l'intégrité et la qualité du réseau collégial de l'Ontario.

Nous nous réjouissons à l'idée d'approfondir ce travail important avec vous au cours des prochaines semaines.

Nous vous remercions de votre temps et de votre attention.